



AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU

Vertou, le 7 novembre 2025

Monsieur le Président
Communauté de Communes du Pays de
Pontchâteau – Saint-Gildas-des-Bois
2, rue des Châtaigniers
44 160 PONTCHATEAU

Dossier suivi par : Justine VAILLANT
Mail : secretariat.cle@syndicatloireaval.fr
Nos réf. : JV-2025-11-0202

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enquête publique sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau – Saint-Gildas-des-Bois, le Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire souhaite déposer une contribution.

Le SAGE Estuaire de la Loire a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 31 décembre 2024. Le projet de SCoT de la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau – Saint-Gildas-des-Bois a donc été étudié par le bureau de la CLE au regard des dispositions du PAGD de ce nouveau SAGE, et plus spécifiquement celles de mise en compatibilité visant les documents d'urbanisme.

Le bureau de la Commission locale de l'eau qui a examiné ce dossier lors de la séance du 4 novembre 2025 a émis un **avis favorable avec des recommandations** que vous trouverez en annexe de ce courrier.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorables
14	0	14	0

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.


Claude CAUDAL
Président de la CLE
du SAGE Estuaire de la Loire



ATTENTES DU SAGE			AVIS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
Disposition SAGE / compatibilité	PAS	DOO	
COURS D'EAU ET CORRIDORS RIVERAINS			
<p>Disposition M1-2 – objectifs de conservation du bon état des cours d'eau et préservation de leur patrimoine biologique</p> <p>Disposition M4-1 – objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant</p>	<p>Inscrire un objectif de préservation des cours d'eau et de leurs corridors</p> <p>Inscrire un objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant</p>	<p>Demander la protection des cours d'eau et de leurs corridors aux PLU/PLUi</p>	<p>Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire toutefois les recommandations suivantes sont exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il serait pertinent d'inscrire un objectif de préservation des fonctionnalités de ces éléments au sein des têtes de bassin versant au sein du Projet d'aménagement stratégique (PAS). L'ambition mérite ainsi d'être renforcée pour une protection des cours d'eau et corridors riverains situés en têtes de bassin versant. L'importance de préserver les têtes de bassins versant serait ainsi à souligner dans le chapitre concernant « les cours d'eau et corridors riverains » dans le SCoT.
ZONES HUMIDES			
<p>Disposition M2-3 – objectif de préservation des zones humides</p> <p>Disposition M4-1 – objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant</p>	<p>Inscrire un objectif de préservation des zones humides</p> <p>Inscrire un objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant</p>	<p>Demander à compléter les inventaires sur les secteurs de projet</p> <p>Demander la protection des zones humides aux PLU/PLUi</p>	<p>Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire toutefois les recommandations suivantes sont exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il serait pertinent d'inscrire un objectif de préservation des fonctionnalités de ces éléments au sein des têtes de bassin versant au sein du Projet d'aménagement stratégique (PAS). L'ambition mérite ainsi d'être renforcée pour une protection des zones humides situées en têtes de bassin versant. L'importance de préserver les têtes de bassins versant serait ainsi à souligner dans le chapitre concernant « les zones humides » dans le SCoT. - Il est important que le projet de SCoT intègre le dispositif de compensation inscrit dans le nouveau SAGE Estuaire de la Loire, en particulier les attentes spécifiques arrêtées par la CLE pour les zones humides de source de cours d'eau et les zones



			<p>humides inondables. La règle 2, et les dispositions M2-2 et M2-4 du nouveau SAGE sont à citer dans le projet de SCoT.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est demandé de modifier la rédaction de l'objectif 16 de manière que soient effectués un relevé des végétations caractéristiques de zones humides ET un échantillonnage de sondages pédologiques. La délimitation de la zone humide est ensuite arrêtée selon les résultats d'analyse de ces deux critères, à savoir la présence de végétation OU de sols caractéristiques de ce type de milieu.
ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE			
<p>Disposition QE3-10 – objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau, de réduction des flux de nutriments, et de réduction de la contamination des eaux par les pesticides</p> <p>Disposition M4-1 – objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant</p>	<p>Inscrire un objectif de préservation des éléments du paysage</p> <p>Inscrire un objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant</p>	<p>Demander la protection des éléments du paysage aux PLU/PLUi</p>	<p>Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire toutefois les recommandations suivantes sont exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il serait pertinent d'inscrire un objectif de préservation des fonctionnalités de ces éléments au sein des têtes de bassin versant au sein du Projet d'aménagement stratégique (PAS). L'ambition mérite ainsi d'être renforcée pour une protection des éléments structurants du paysage situés en têtes de bassin versant. L'importance de préserver les têtes de bassins versant serait ainsi à souligner dans les chapitres concernant « les éléments structurants du paysage » dans le SCoT.
EAU POTABLE			
<p>Disposition GQ2-3 – objectif d'équilibre entre le bon fonctionnement hydrologique des cours d'eau et les besoins des activités humaines</p>	<p>Fixer une capacité d'accueil en adéquation avec la disponibilité de la ressource en eau potable et l'acceptabilité des prélèvements pour le milieu</p>	<p>Demander aux PLU/PLUi une analyse de cette adéquation à leur échelle</p>	<p>Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire toutefois les recommandations suivantes sont exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il serait pertinent d'intégrer l'acceptabilité des prélèvements pour le milieu dans les réflexions sur la capacité d'accueil du territoire au sein du DOO. Le sujet est également à intégrer au sein du PAS. Ce travail doit appuyer sur les résultats de l'étude menée à l'échelle départementale en matière de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Loire-Atlantique.



EAUX USÉES			
<p>Disposition QE2-1 – objectifs d’atteinte du bon état des masses d’eau et de réduction de 20 % des flux de nutriments vers ces masses d’eau</p>	<p>Fixer une capacité d’accueil en adéquation avec la capacité de collecte et de traitement et l’acceptabilité des rejets dans le milieu</p>	<p>Demander aux PLU/PLUi une analyse de cette adéquation à leur échelle</p> <p>Demander aux PLU/PLUi de prendre en compte les possibilités d’assainissement dans le choix des secteurs constructibles</p>	<p>Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire toutefois les recommandations suivantes sont exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il serait pertinent d’intégrer la capacité d’accueil en adéquation avec la capacité de collecte et de traitement et l’acceptabilité des rejets dans le milieu au sein du PAS.
EAUX PLUVIALES			
<p>Disposition I3-1 – objectif d’amélioration de la gestion des eaux pluviales afin de réduire le risque d’inondation et de préserver la qualité de l’eau</p>	<p>Inscrire un objectif d’amélioration de la gestion des eaux pluviales</p>	<p>Rappeler aux PLU/PLUi l’élaboration nécessaire de SDGEP</p> <p>Demander aux PLU/PLUi de mettre en place des outils découlant de ces SDGEP</p> <p>Demander aux PLU/PLUi la définition de zones réservées à la gestion des eaux pluviales dans les zones à urbaniser</p>	<p>Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire</p>
RISQUES D’INONDATION ET D’ÉROSION DU TRAIT DE CÔTE			
<p>Disposition I2-1 – objectif de réduction du ruissellement et des risques d’inondation, de submersion marine et d’érosion du trait de côte dans l’aménagement et le développement du territoire</p>	<p>Intégrer les risques majeurs et la résilience dans la stratégie</p>	<p>Identifier des zones pour la relocalisation des enjeux vulnérables</p> <p>Demander aux PLU/PLUi la mise en place d’outils dans les zones à enjeu</p>	<p>Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire</p>

